

**Marie-Josée Hogue**

Associée  
Ligne directe : (514) 397-7091  
Télécopie directe : (514) 875-6246  
Courriel : mjhogue@mccarthy.ca

*Adjoint(e) : Morgan, Shirley*  
Ligne directe : (514) 875-1855  
Courriel : shmorgan@mccarthy.ca

Le 27 janvier 2014

**PAR COURRIEL ET SDE**

Me Véronique Dubois  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

OBJET : R-3863-2013 : Demande d'autorisation du projet Lecture à distance – Phases 2 et 3

Chère consœur,

Le Distributeur a bien pris note de la décision de la Régie quant aux demandes de report et entend bien s'y conformer. Il dépose d'ailleurs le complément de preuve et le rapport trimestriel au 31 décembre 2013 de la phase 1.

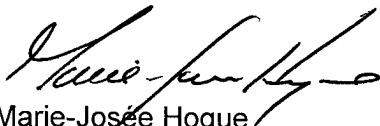
Cependant, il souhaite formuler certains commentaires quant à la demande du GRAME de se voir octroyer des frais intérimaires pour son consultant monsieur Finamore ainsi que pour des frais de traduction, tout en s'en remettant ultimement à la discrétion de la Régie à cet égard.

L'argumentation développée par le GRAME dans sa demande du 24 janvier 2014 démontre clairement que celui-ci entend utiliser les services de monsieur Finamore pour qu'il analyse et commente éventuellement les aspects techniques du réseau que le Distributeur a déjà commencé à déployer suite à la décision D-2012-127 rendue dans le dossier R-3770-2011. Il apparaît d'ailleurs manifeste que le GRAME, et son consultant monsieur Finamore, s'intéressent principalement au caractère évolutif de la technologie choisie par le Distributeur. Or, ce débat a déjà eu lieu lors de la demande du projet Lecture à distance – phase 1 et la Régie en a déjà décidé dans la décision D-2012-127. Cet aspect du dossier a aussi été expressément retranché du cadre d'analyse du présent dossier par la Régie qui, dans sa décision D-2014-004 (paragraphe 31), a exclu de l'analyse les objectifs visés, la justification, la description et le périmètre du Projet.

Considérant ce qui précède, le Distributeur soumet qu'il trouve élevé le budget révisé déposé par le GRAME compte tenu des sujets que cet intervenant entend aborder.

Avant d'engager des frais notamment pour la traduction de certains documents, les déplacements et la traduction simultanée lors des rencontres techniques du 13 et 14 février, le Distributeur soumet respectueusement qu'il serait opportun que la Régie se prononce dès à présent sur la pertinence de la présence de monsieur Finamore au dossier.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Marie-Josée Hogue  
Associée

MJH/sm